

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 8 novembre 2022 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Michel Patenaude, Pierre Gravel, Guy Bruneau et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2022-11-04

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Martine Labrosse

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2022
4. Adoption des paiements fournisseurs et salaires au 31 octobre 2022
5. Taxation 2023 - Avis de motion
6. MRC Antoine-Labelle – Renouvellement de l'entente en urbaniste 2023-2026
7. Intérêts pécuniaires 2023 – Dépôt du rapport
8. Dépôt de la liste des donateurs et rapport des dépenses des élus Martine Labrosse au siège # 6 et Michel Patenaude au siège # 1
9. Calendrier des séances du conseil 2023
10. TECQ 2022
11. Régie du Service sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR) - Budget 2023
12. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Démission et nomination de madame Martine Labrosse
13. Varia
 - Mandat relatif à la signature de la Convention collective 2022 – 2026 des employés de la Municipalité
14. Suivi des dossiers
15. Correspondance et information
 - Fête de Noël – 17 décembre 2022 à 13h00
16. Période de questions
17. Levée de la séance

Adoptée

2022-11-05

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Pierre Gravel

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 octobre 2022 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2022-11-06

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Patenaude
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 1^{er} novembre 2022 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2022-11-07

4. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES AU 31 OCTOBRE 2022

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 31 octobre 2022 totalisant 172 362.01\$ ainsi que la liste des salaires pour la même période totalisant 13 503.24\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2200376 à C2200433 et les paiements directs L2200053 à L2200057 totalisant 172 362.01\$ et se terminant le 31 octobre 2022;
- Le registre des salaires dépôts directs portant les numéros D2200334 à D2200338 totalisant 3 678.58\$ (élus) et les D2200329 à D2200333 et D2200339 à D2200354 (employés) totalisant 9 824.66 incluant les semaines 40 à 42.

2022-11-08

5. TAXATION 2023 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Guy Bruneau dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un projet de règlement pour la taxation 2023

Adoptée

2022-11-09

6. MRC D'ANTOINE-LABELLE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE EN URBANISTE

ATTENDU que l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Gravel, appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, de renouveler l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Lac-Saguay.

Adoptée

2022-11-10

7. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2023 – DÉPÔT DU RAPPORT

Il est proposé par Michel Patenaude
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport 2023 des relevés d'intérêts pécuniaires du conseil municipal qui, conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, sera transmis au MAMH. Tous les élus ont rempli le formulaire requis.

Adoptée

2022-11-11

8. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DES DÉPENSES DES NOUVEAUX ÉLUS

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt des listes des donateurs et les rapports des dépenses de madame Martine Labrosse élue au siège #6 et de monsieur Michel Patenaude élu au siège #1.

Adoptée

2022-11-12

9. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE :

Sur une proposition de Jean-Pierre Allard appuyé par Marie-Claude Labelle, il est résolu à l'unanimité :

QUE les séances débiteront à 19h30 à l'Édifice Jean-Duval situé au 257A, Route 117, Lac-Saguay (Québec) J0W 1L0;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 :

- 10 janvier
- 14 février
- 14 mars
- 11 avril
- 9 mai
- 13 juin
- 11 juillet
- 8 août
- 12 septembre
- 10 octobre
- 14 novembre
- 12 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

2022-11-13

10. TECQ 2022 - PROGRAMMATION #5

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Michel Patenaude

Appuyé par Pierre Gravel

Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

Adoptée

2022-11-14

11. RSSIVR – BUDGET 2023

ATTENDU QUE le budget tient compte de la réalité financière grâce à une vue d'ensemble de la dernière année;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires sont de l'ordre de 1 114 328\$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Bruneau

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution et de procéder à l'adoption du budget 2023 de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

Adoptée

2022-11-15

12. CCU – DÉMISSION ET NOMINATION DE MADAME MARTINE LABROSSE

Étant donné que madame Martine Labrosse a été élue au siège #6 lors de l'élection partielle du mois d'octobre 2022 et que madame Labrosse siègeait à titre de citoyenne sur le CCU.

Il est proposé par Marie-Claude Labelle

Appuyé par Guy Bruneau

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la démission de madame Martine Labrosse à titre de citoyenne siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme et de la nommer à titre de conseillère sur ledit comité.

Adoptée

13. VARIA

2022-11-16

a) Convention collective 2022-2026 des employés de la Municipalité de Lac-Saguay

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Marie-Claude Labelle

Et résolu à l'unanimité :

De mandater Michel Chouinard, maire et Richard Gagnon, directeur général pour signer les documents relatifs au renouvellement de la convention collective en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 des employés de la Municipalité.

Adoptée

14. SUIVI DES DOSSIERS

15. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

Cette année la Fête de Noël aura lieu le 17 décembre 2022 à 13h00 à la salle FADOQ de l'Édifice St-Hugues.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-11-17

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h05.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2022-11-07.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire